

La zone d'activité commerciale de Wagnies-le-Grand actée jeudi soir

PAR NATHALIE WAROUX maubeuge@lavoixdunord.fr 30 avril 2016



Le dépôt des premiers permis de construire des lots libres devraient intervenir dès novembre. PHOTO SAMI BELLOUMI

Jeudi soir, il a beaucoup été question de la future zone d'activité commerciale de Wagnies-le-Grand. Les conseillers communautaires ont acté sa création lors d'un vote quasi unanime, n'enregistrant qu'une seule abstention. Un dossier qui avance à la vitesse grand V...

JENLAIN

C'est vrai que l'essentiel du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM) de jeudi soir a tourné autour de la future zone d'activité commerciale de Wagnies-le-Grand. La vice-présidente, Élisabeth Debrulle, se réjouit de la « rapidité » avec laquelle les lots libres, mais également ceux du Village d'artisans trouvent preneurs. Un dossier mené tambour battant par les élus. Jusqu'à peut-être en oublier d'y associer pleinement la commission économique... C'est en tout cas le message délivré par Jean-Marie Sculfort. L'élu de Maroilles a en effet vivement regretté – après avoir découvert, jeudi soir, la présentation du projet via le cabinet Qualivia ingénierie – que la gouvernance de la CCPM n'ait pas plus que ça impliqué les membres de la commission. « Ce n'est pas logique ! » Pour autant, le conseiller récalcitrant a voté pour la création de cette zone, contrairement à sa voisine, la maire de Beaudignies, Raymonde Dramez, qui s'est abstenue.

des prospects déjà intéressés...

La zone d'activité de Wagnies-le-Grand, c'est un village d'artisans et des lots dits libres. Sur six lots libres justement, trois pourraient être occupés par une entreprise d'électricité, une maison médicale (avec un infirmier et un kinésithérapeute) et une entreprise d'espaces. La signature devrait intervenir prochainement. Une des entreprises « vient de Valenciennes », se réjouit Élisabeth Debrulle. Quant au Village d'artisans, parmi les futurs clients intéressés, on trouve une entreprise en accompagnement, une de manufacture de mousse de calage, une d'électricité, une de poêle à bois, et une de formation et de conseil en qualité sécurité et environnement. Une prospection est également en cours pour la création d'un espace de coworking.

« L'idée n'est pas d'assommer les gens, mais de faire en sorte qu'ils viennent », rappelle

le président Guislain Cambier. De fait, la zone d'activité de Wagnies-le-Grand, c'est aussi un prix de revente des terrains compris entre 30 et 50 euros le m², « même si on sera plus proche des 50 », avoue E. Debruille, et surtout pas de taxe d'aménagement. Le dépôt des premiers permis de construire des lots libres devrait intervenir dès novembre, avec un début des travaux fin novembre. Le 28 juin, il s'agira d'acter le premier budget de la ZAC.

Un gars du cru pour le tourisme



Éric Leclerq est le directeur de l'office de tourisme intercommunal de la CCPM.

Il a 26 ans, est né au Quesnoy et a vécu à Jolimetz. Un petit gars du cru qu'il aurait été fâché pour le territoire de voir partir exercer ailleurs ses talents. C'est en gros le message délivré, jeudi soir, par le président, Guislain Cambier, quand il a annoncé la nomination d'Éric Leclerq au poste de directeur de l'office de tourisme intercommunal de la CCPM. Une mission qui ne l'effraie pas. Après avoir décroché, à l'université du Mont-Houy de Valenciennes, un master en gestion des sites du patrimoine, il a eu un premier contact avec la CCPM, lors de son service civique où il a eu l'occasion de travailler sur les circuits patrimoniaux, dont celui de Landrecies qui a vu le jour... Puis, il a enchaîné avec un poste de chargé de mission patrimoine, puis de patrimoine et tourisme.

À compter d'octobre, il aura donc en charge de piloter l'action touristique du Pays de Mormal, assurant le lien avec les bureaux d'information touristiques de Maroilles, Bavay et du Quesnoy. Un poste clé de coordinateur, basé au sein des locaux de la CCPM du Quesnoy, siège du futur office de tourisme intercommunal.

Une vélo-route Pays de Mormal

La CCPM a décidé, elle aussi, de s'offrir une vélo-route, à l'image de ce qui existe en Avesnois et dans le Valenciennois. Une étude de 2005 a été ressortie de la « naphtaline et remise en chantier », a expliqué Jean-Marie Leblanc. Il s'agit surtout d'une volonté de prendre à bras-le-corps le volet développement qui pourrait découler de cette vélo-route. Cette véloroute du Pays de Mormal, qui devrait voir le jour en 2019, sera de 27 km. Pas de chiffrage financier pour l'instant, mais « l'on pourrait obtenir jusqu'à 40 % de subventions État-Région », a calculé J.-M. Leblanc. Un projet couplé avec la réalisation de trois circuits patrimoniaux remarquables La Route de Moneuse, le Coeur de Mormal et le Chemins des saveurs.